

23 déc 2022 -16:58

Appartient à [Conseil des ministres du 23 décembre 2022](#)

## Confirmation d'arrêtés royaux en matière d'énergie

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne et de la ministre de l'Energie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant confirmation de huit arrêtés royaux sur l'énergie.

L'avant-projet de loi vise la confirmation des arrêtés royaux sur l'énergie suivants :

1. l'arrêté royal du 24 avril 2022 portant modification de l'arrêté royal du 29 mars 2012 fixant les règles de détermination du coût de l'application des tarifs sociaux par les entreprises de gaz naturel et les règles d'intervention pour leur prise en charge et l'arrêté royal du 29 mars 2012 fixant les règles de détermination du coût de l'application des tarifs sociaux par les entreprises d'électricité et les règles d'intervention pour leur prise en charge
2. l'arrêté royal du 24 avril 2022 portant la prolongation de l'extension des prix maximaux pour les clients protégés résidentiels aux bénéficiaires de l'intervention majorée jusqu'au 1er octobre 2022
3. l'arrêté royal du 6 juin 2022 fixant les règles de détermination du coût réel net pour les entreprises fournissant de la chaleur à des clients résidentiels protégés au moyen de réseaux de distribution de chaleur à distance, et de leur intervention pour sa prise en charge
4. l'arrêté royal du 13 août 2022 portant la prolongation de l'extension des prix maximaux pour les clients protégés résidentiels aux bénéficiaires de l'intervention majorée jusqu'au 1 janvier 2023
5. l'arrêté royal du 18 septembre 2022 portant modification de l'arrêté royal du 29 mars 2012 fixant les règles de détermination du coût de l'application des tarifs sociaux par les entreprises de gaz naturel et les règles d'intervention pour leur prise en charge et de l'arrêté royal du 29 mars 2012 fixant les règles de détermination du coût de l'application des tarifs sociaux par les entreprises d'électricité et les règles d'intervention pour leur prise en charge
6. l'arrêté royal du 9 octobre 2022 fixant pour l'année 2022 le montant de la contribution de répartition visée à l'article 14, § 8, alinéa 16, de la loi du 11 avril 2003 sur la contribution de répartition
7. l'arrêté royal du 26 octobre 2022 portant la création d'un mécanisme de garantie de l'Etat pour certains crédits contractés par les fournisseurs et intermédiaires de gaz naturel et d'électricité suite à la crise énergétique
8. l'arrêté royal du 28 octobre 2022 portant la prolongation de l'extension des prix maximaux pour les clients protégés résidentiels aux bénéficiaires de l'intervention majorée jusqu'au 1er avril 2023

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat

*Avant-projet de loi portant confirmation de huit arrêtés royaux sur l'énergie et portant la modification de*

*l'arrêté royal du 26 octobre 2022 portant la création d'un mécanisme de garantie de l'Etat pour certains crédits contractés par les fournisseurs et intermédiaires de gaz naturel et d'électricité suite à la crise énergétique*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

StéphanieMaquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
[stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be](mailto:stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be)

Jonas Dutordoir  
Porte-parole (NL)  
+32 473 62 65 48  
[jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be](mailto:jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be)

Andries Bomans  
Porte-parole (NL)  
+32 471 66 00 06  
[andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be](mailto:andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be)